
ÉTUDE DES CRÉDITS 2014 - 2015

Demands de renseignements généraux

Programme 01 - Cabinet du Lieutenant-gouverneur

ÉTUDE DES CRÉDITS 2014 - 2015

Liste des demandes

Note au lecteur : L'information présentée dans les réponses aux demandes de renseignements généraux se limite à l'année financière 2013-2014.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DE CRÉDITS 2014-2015
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1) Liste des voyages **hors Québec** pour chacune des années financières 2012-2013 et 2013-2014 :
 - a) les endroits et dates de départ et de retour;
 - b) la copie des programmes et rapports de mission;
 - c) les personnes rencontrées;
 - d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, etc.);
 - e) les noms des ministres, députés, du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;
 - f) pour les organismes, les noms des dirigeants et fonctionnaires concernés;
 - g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant;
 - a. les détails de ces ententes;
 - b. les résultats obtenus à ce jour;
 - h) les investissements annoncés, le cas échéant.

- 2) Pour chaque voyage fait en avion ou en hélicoptère **au Québec** par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels et dirigeants d'organismes pour chacune des années financières 2012-2013 et 2013-2014:
 - a) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
 - b) les coûts ventilés;
 - c) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste: frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.;
 - d) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.

- 3) Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme :
 - a) la ventilation des sommes dépensées pour chacun des exercices financiers 2012-2013 et 2013-2014, et les prévisions pour 2014-2015;
 - b) les noms des firmes de publicité;
 - c) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
 - d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographies;
 - e) le but visé par chaque dépense;
 - f) dans le cas d'une commandite, l'organisme bénéficiaire;
 - g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DE CRÉDITS 2014-2015
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

4) Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) :

Par le ministère ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) le nombre total d'événements ventilé par type d'événement;

Par une firme externe :

- d) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015;
- e) le but visé par chaque dépense;
- f) le nombre total d'événements ventilé par type d'événement;
- g) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
- h) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, contrat négocié, avenants);
- i) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc..

5) La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015;
- b) le but recherché par chaque dépense;

Organisée par une firme externe :

- c) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015;
- d) le nom de la ou des firmes de publicité;
- e) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- f) les noms des fournisseurs ou des consultants;
- g) le but visé par chaque dépense.

6) La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés :

- a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015;
- b) le but visé par chaque dépense.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DE CRÉDITS 2014-2015
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 7) Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme (y compris le cabinet ministériel) en 2012-2013 et en 2013-2014, en indiquant, pour chaque contrat :
- a) les noms du professionnel ou de la firme;
 - b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
 - c) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
 - d) l'échéancier;
 - e) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.
- 8) Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :
- a) la liste des soumissions et le montant de chacune des soumissions;
 - b) la grille d'évaluation des soumissions;
 - c) la justification du choix du soumissionnaire retenu;
 - d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
 - e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.
- 9) Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2012-2013 et en 2013-2014 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par la sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, en indiquant :
- a) le nombre d'autorisations;
 - b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
 - c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
 - d) le montant accordé;
 - e) les motifs de la demande;
 - f) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.
- 10) Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2013-2014, en indiquant, pour chaque contrat :
- a) les noms du professionnel ou de la firme;
 - b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
 - c) le coût;
 - d) l'échéancier;
 - e) dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DE CRÉDITS 2014-2015
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 11) Le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère.
- 12) Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié depuis l'année financière 2003-2004, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :
- a) le nom du projet;
 - b) la nature du projet;
 - c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
 - d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
 - e) les plus récentes évaluations du coût du projet;
 - f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
 - g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
 - h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
 - i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
 - j) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère;
 - k) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la *Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics*.
- 13) Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour chacune des années financières 2012-2013 et 2013-2014 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes:
- a) la photocopie;
 - b) le mobilier de bureau;
 - c) l'ameublement;
 - d) le distributeur d'eau de source;
 - e) le remboursement des frais de transport;
 - f) le remboursement des frais d'hébergement;
 - g) le remboursement des frais de repas;
 - h) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
 - i) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
 - (I) a) au Québec;
 - (II) b) à l'extérieur du Québec.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DE CRÉDITS 2014-2015
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 14) Pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour chacune des années financières 2012-2013 et 2013-2014, de chaque dépense reliée à la téléphonie :
- a) le nombre de téléphones cellulaires (« Blackberry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés;
 - b) le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres);
 - c) le nombre de téléavertisseurs utilisés;
 - d) les coûts d'acquisition des appareils;
 - e) le coût d'utilisation des appareils;
 - f) le coût des contrats téléphoniques;
 - g) les noms des fournisseurs;
 - h) le nombre de minutes utilisées;
 - i) les ordinateurs portables.
- 15) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 ainsi que les prévisions pour 2014-2015 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation):
- a) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus;
 - b) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins;
 - c) le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;
 - d) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée;
 - e) le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.);
 - f) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;
 - g) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée;
 - h) le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique;
 - i) le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers;
 - j) l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
 - k) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
 - l) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
 - m) le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principale de direction et chacune des régions);
 - n) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DE CRÉDITS 2014-2015
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

16) Pour chaque ministère et organisme, et ce par direction :

- a) le nombre de départs à la retraite en 2012-2013 et en 2013-2014;
- b) le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines;
- c) le nombre de départs à la retraite prévus pour 2014-2015 et 2015-2016 et les indemnités de retraite qui seront versées;
- d) le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

17) Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2013-2014 en indiquant pour chacun d'eux :

- a) l'emplacement de la location;
- b) la superficie totale pour chaque local loué;
- c) la superficie totale réellement occupée;
- d) la superficie inoccupée;
- e) le coût de location au mètre carré;
- f) le coût total de ladite location;
- g) le coût d'aménagement ou de rénovation réalisé depuis le 1er avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- h) la durée du bail;
- i) le propriétaire de l'espace loué;
- j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

18) Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription pour chacun des années financières 2012-2013 et 2013-2014, les coûts de déménagement, d'aménagement, de rénovation et autres travaux effectués.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DE CRÉDITS 2014-2015
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 19) Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2013-2014 et pour 2014-2015, en indiquant pour chaque individu :
- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;
 - b) le titre de la fonction;
 - c) l'adresse du port d'attache;
 - d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
 - e) la prime de départ versée, le cas échéant;
 - f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
 - g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
 - h) la description de tâches;
 - i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour les années financières 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015;
 - j) le nombre total d'employés au cabinet;
 - k) la masse salariale totale par cabinet pour les années financières 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015;
 - l) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
 - m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.
- 20) Liste des sommes d'argent versées en 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :
- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
 - b) la circonscription électorale;
 - c) le montant attribué;
 - d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.
- 21) Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :
- a) le nom de la personne;
 - b) le poste occupé;
 - c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
 - d) l'assignation initiale;
 - e) la date de l'assignation hors structure;
 - f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DE CRÉDITS 2014-2015
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

22) Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :

- a) le poste initial;
- b) le salaire;
- c) le poste actuel, s'il y a lieu;
- d) la date de la mise en disponibilité;
- e) les prévisions pour 2014-2015.

23) Pour chaque ministère et organismes, le nombre d'occasionnels mis à pied par catégorie d'âge en 2013-2014.

24) Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé et le nom de l'organisme;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale;
- e) l'assignation actuelle;
- f) la date de l'assignation hors structure;
- g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).

25) Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics, pour les années financières 2012-2013 et 2013-2014 en précisant pour chaque abonnement :

- a) coût de chacun;
- b) le fournisseur;
- c) la nature du service;
- d) les sommes déboursées pour l'achat de billets de saison;
- e) la réservation de loges;
- f) les frais encourus afin de devenir membre d'un club privé ou autre.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DE CRÉDITS 2014-2015
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 26) Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :
- a) le nom du site Web;
 - b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
 - c) les coûts de construction du site;
 - d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
 - e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
 - f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites (« hits »);
 - g) la fréquence moyenne de mise à jour;
 - h) le responsable du contenu sur le site.
- 27) Nominations, depuis le 1er avril 2013, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée:
- a) la liste;
 - b) les mandats;
 - c) les contrats octroyés pour chaque mandat;
 - d) le résultat du travail effectué;
 - e) les échéances prévues;
 - f) les sommes impliquées.
- 28) Pour chacune des années financières 2012-2013 et 2013-2014, les dépenses effectuées par ministère pour les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DE CRÉDITS 2014-2015
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 29) Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 :
- a) les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;
 - b) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
 - c) le nombre total de demandes reçues;
 - d) le nombre de refus (avec mention de la raison ou de l'article);
 - e) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
 - f) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;
 - g) le nombre de demandes ayant été traité hors délai.
- 30) La liste de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres depuis le 23 avril 2014 :
- a) le coût (déplacements, etc.);
 - b) le nombre de ressources affectées;
 - c) le nombre de rencontres;
 - d) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre.
- 31) La liste des ententes et leur nature, signées en 2013-2014 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.
- 32) Le détail des crédits périmés et des gels de crédits pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015.
- 33) Tel que le mentionne la Politique de financement des services publics, l'inventaire complet des services que le ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2014-2015.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DE CRÉDITS 2014-2015
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 34) Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2013-2014 et les prévisions 2014-2015.
- 35) Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2012-2013 et en 2013-2014, ainsi que les prévisions pour 2014-2015 et 2015-2016, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.
- 36) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour les années financières 2012-2013 et 2013-2014, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.
- 37) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour les années financières 2012-2013 et 2013-2014, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ, incluant les montants versés pour bris de contrat.
- 38) Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2013-2014 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.
- 39) Depuis le 23 avril 2014, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, dont les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée?
- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions pour chaque personne;
 - b) fournir la liste des salaires versés à chaque personne.
- 40) Depuis le 23 avril 2014, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite du changement de gouvernement?
- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions pour chaque personne;
 - b) fournir la liste des salaires versés à chaque personne.
- 41) La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DE CRÉDITS 2014-2015
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 42) Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2012-2013 et en 2013-2014 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés suite à une délégation du pouvoir du dirigeant de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, en indiquant :
- a) le nombre d'autorisations;
 - b) le nom du professionnel ou de la firme touché(e);
 - c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat;
 - d) le montant accordé;
 - e) le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire;
 - f) les motifs de la demande;
 - g) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.
- 43) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour les années financières 2012-2013 et 2013-2014, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : la masse salariale.
- 44) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour les années financières 2012-2013 et 2013-2014, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le taux d'absentéisme.
- 45) Pour chaque ministère et organisme public, la liste des ententes signées depuis le 1er avril 2005 avec une ou des Conférences régionales des élus en indiquant : la nature de l'entente; les sommes associées; la ou les dates de versement; la façon dont ces sommes sont dépensées.

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

1. Liste des voyages hors Québec pour chacune des années financières 2012-2013 et 2013-2014 : -les endroits et dates de départ et de retour; - la copie des programmes et rapports de mission; -les personnes rencontrées; -le coût (avec une ventilation par poste: frais de déplacement, d'hébergement, de repas, etc.); - les noms des ministres, députés, du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission; -pour les organismes, les noms des dirigeants et fonctionnaires concernés; -la liste des entente signées ou annoncées, le cas échéant; - le détail de ces ententes;- les résultats obtenus à ce jour; -les investissements annoncés, le cas échéant.

Réponse : aucun

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

2. Pour chaque voyage fait en avion ou en hélicoptère au Québec par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels et dirigeants d'organismes pour chacune des années financières 2012-2013 et 2013-2014:
-l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour; -les coûts ventilés; -le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.; -pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.

Réponse : aucun

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

3. Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme : -la ventilation des sommes dépensées pour chacun des exercices financiers 2012-2013 et 2013-2014, et les prévisions pour 2014-2015; -les noms des firmes de publicité; -le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié); -les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographies; -le but visé par chaque dépense; -dans le cas d'une commandite, l'organisme bénéficiaire; -le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.

Réponse : aucune

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

4. Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) :

Par le ministère ou l'organisme: -les sommes dépensées pour l'exercice financier 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015; -le but visé par chaque dépense; -le nombre total d'événements ventilé par type d'événement;

Par une firme externe: -les sommes dépensées pour l'exercice financier 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015; -le but visé par chaque dépense; -le nombre total d'événements ventilé par type d'événement; -le nom du professionnel ou de la firme de publicité; -le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, contrat négocié, avenants); -les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.

Réponse : aucune

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

5. La liste des dépenses en formation de communication :

Organisées par le ministère ou l'organisme : - les sommes dépensées pour l'exercice financier 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015;

- le but recherché par chaque dépense.

Organisées par une firme externe : - les sommes dépensées pour l'exercice financier 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015;

- le nom de la ou des firmes de publicité;

- le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);

- les noms des fournisseurs ou des consultants;

- le but visé par chaque dépense.

Réponse : aucune

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

6. La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés :

- les sommes dépensées pour l'exercice financier 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015;
- le but visé par chaque dépense.

Réponse : aucune

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

7. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme (y compris le cabinet ministériel) en 2012-2013 et en 2013-2014, en indiquant, pour chaque contrat :

- les noms du professionnel ou de la firme;**
- les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);**
- le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;**
- l'échéancier;**
- dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.**

Réponse : aucune

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

8. Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant:

- la liste des soumissions et le montant de chacune des soumissions;
- la grille d'évaluation des soumissions;
- la justification du choix du soumissionnaire retenu;
- le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
- le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.

Réponse : aucune

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

9. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2012-2013 et en 2013-2014 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par la sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant :

- le nombre d'autorisations;
- le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
- le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
- le montant accordé;
- les motifs de la demande;
- tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

Réponse : aucune

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

10. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2013-2014, en indiquant, pour chaque contrat :

- les noms du professionnel ou de la firme;
- les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- le coût; -l'échéancier; -dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Cette question ne s'applique pas au Bureau du lieutenant-gouverneur.

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

11. Le nombre de consultants externes intégrés ou oeuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

12. Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié depuis l'année financière 2003-2004, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :

- le nom du projet; - la nature du projet; - l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
- le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet; - les plus récentes évaluations du coût du projet; - les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
- l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
- les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
- le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
- le nombre de consultants externes intégrés ou oeuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère;
- indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la *Politique cadre sur la gestion des ressources infomationnelles des organismes publics* .

Réponse : aucun

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

13. Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour chacune des années financières 2012-2013 et 2013-2014 (et ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes : -la photocopie; -le mobilier de bureau; -l'ameublement; -le distributeur d'eau de source; -le remboursement des frais de transport; -le remboursement des frais d'hébergement; -le remboursement des frais de repas; -le remboursement des frais d'alcool et de fêtes; -l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement:

a) au Québec;

b) à l'extérieur du Québec.

DÉPENSES	COÛT \$
Photocopie	0
Mobilier de bureau	0
Ameublement	0
Distributeurs d'eau de source	0
Frais de transport, d'hébergement et de repas*	0
Participation à des congrès, de colloques et à toutes les sessions de type perfectionnement ou ressourcement au Québec	0
Participation à des congrès, de colloques et à toutes les sessions de type perfectionnement ou ressourcement à l'extérieur du Québec	0
TOTAL PR OGRAMME 1	0

* Les dépenses d'alcool sont incluses dans les frais de repas.

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

14. a) Pour le cabinet ministériel, la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour chacune des années financières 2012-2013 et 2013-2014, de chaque dépense reliées à la téléphonie :

- le nombre de téléphones cellulaires ("Blackberry", iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés;
- le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres);
- le nombre de téléavertisseurs utilisés;
- les coûts d'acquisition des appareils; -le coût d'utilisation des appareils;
- le coût des contrats téléphoniques; -les noms des fournisseurs; -le nombre de minutes utilisées;
- les ordinateurs portables.

DÉPENSES	NOMBRE	COÛT \$
Téléphones cellulaires	0	-
"BlackBerry" (fournisseurs : B-Tel)	4	50
Iphone	0	-
Autre type de téléphone intelligent	0	-
Ordinateurs portables, Ipad et autre type de tablette électronique	1	-
Téléavertisseurs	0	-
Contrats téléphoniques	-	-

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

15. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 ainsi que les prévisions pour 2014-2015 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) :

- a) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus;
- b) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins;
- c) le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;
- d) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée;
- e) le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.);
- f) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;
- g) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée;
- h) le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique;
- i) le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers;
- j) l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
- k) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
- l) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
- m) le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
- n) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires.

Cette question ne s'applique pas au Bureau du lieutenant-gouverneur.

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

16. Pour chaque ministère et organisme, et ce par direction :

- a) le nombre de départs à la retraite en 2012-2013 et en 2013-2014;**
- b) le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines;**
- c) le nombre de départs à la retraite prévus pour 2014-2015 et 2015-2016 et les indemnités de retraites qui seront versées;**
- d) le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.**

Réponse : aucun

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

17. Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2013-2014 en indiquant pour chacun d'eux :

- l'emplacement de la location;
- la superficie totale pour chaque local loué;
- la superficie totale réellement occupée;
- la superficie inoccupée;
- le coût de location au mètre carré;
- le coût total de ladite location;
- le coût d'aménagement ou de rénovation réalisé depuis le 1er avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- la durée du bail;
- le propriétaire de l'espace loué;
- le nom des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

Emplacement	Superficie (m ²)	Coût annuel	Durée	Propriétaire de l'espace loué
1050, rue des Parlementaires, Québec	741,89	58 053 \$	n/a	Assemblée Nationale
Les coûts d'aménagements réalisés depuis le 1er avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés :				
	Nature des travaux	Coût		Bureaux visés
	Aucun			Assemblée Nationale

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

18. Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription pour chacune des années financières 2012-2013 et 2013-2014, les coûts de déménagement, d'aménagement, de rénovation et autres travaux effectués.

Cette question ne s'applique pas au Bureau du lieutenant-gouverneur.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

19. Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2013-2014 et pour 2014-2105, en indiquant pour chaque individu :

- la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;**
- le titre de la fonction;**
- l'adresse du port d'attache;**
- le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;**
- la prime de départ versée, le cas échéant;**
- le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;**
- la liste du personnel politique incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;**
- la description de tâches;**
- le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour les années financières 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015;**
- le nombre total d'employés au cabinet;**
- la masse salariale totale par cabinet pour les années 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015;**
- le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;**
- s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.**

Cette question ne s'applique pas au Bureau du lieutenant-gouverneur.

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

20. Liste des sommes d'argent versées en 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
- la circonscription électorale;
- le montant attribué;
- le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.

Réponse : aucune

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

21. Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère:

- le nom de la personne;
- le poste occupé
- le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- l'assignation initiale;
- la date de l'assignation hors structure;
- la date de fin de l'assignation (s'il y a lieu).

Réponse : aucune

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

22. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant:

- le poste initial;
- le salaire;
- le poste actuel, s'il y a lieu;
- la date de mise en disponibilité;
- les prévisions pour 2014-2015.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

23. Pour chaque ministère et organismes, le nombre d'occasionnels mis à pied par catégorie d'âge en 2013-2014.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

24. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant:

- le nom de la personne;
- le poste occupé et le nom de l'organisme;
- le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- l'assignation initiale;
- l'assignation actuelle;
- la date de l'assignation hors structure;
- la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).

Réponse : aucune

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

25. Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka inc.) du ministère et des organismes publics, pour les années financières 2012-2013 et 2013-2014 en précisant pour chaque abonnement:

- a) coût de chacun; b) le fournisseur; c) la nature du service; d) les sommes déboursées pour l'achat de billets de saison; e) la réservation de loges;
f) les frais encourus afin de devenir membre d'un club privé ou autre.

DÉPENSES	COÛT \$
Abonnements (journaux, annuaires, magazines, bulletins électroniques)	0

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

26. Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site:

- le nom du site Web.
- le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
- les coûts de construction du site;
- les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
- les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
- la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites (nombre de "hits");
- la fréquence moyenne de mise à jour;
- le responsable du contenu sur le site.

DÉPENSES	COÛT \$
<p>Site du lieutenant-gouverneur (www.lieutenant-gouverneur.qc.ca)</p> <p>Les mises à jour sont faites au besoin par le personnel du Bureau du Lieutenant-gouverneur.</p>	

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

27. Nominations, depuis le 1er avril 2013, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée:

- la liste;
- les mandats;
- les contrats octroyés pour chaque mandat;
- les résultats du travail effectué;
- les échéances prévues;
- les sommes impliquées.

Réponse : aucune

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

28. Pour chacune des années financières 2012-2013 et 2013-2014, les dépenses effectuées par ministère pour les visites et rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions.

Cette question ne s'applique pas au Bureau du lieutenant-gouverneur.

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

29. Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014:

- les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;
- le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
- le nombre total de demandes reçues;
- le nombre total de refus (avec mention de la raison ou de l'article);
- le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
- le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;
- le nombre de demandes ayant été traitées hors délai.

L'information concernant les demandes d'accès à l'information sera présentée au rapport annuel 2013-2014 des ministères et organismes.

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

30. La liste de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres depuis le 23 avril 2014 :

- le coût (déplacements, etc.);**
- le nombre de ressources affectées;**
- le nombre de rencontres;**
- le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre.**

Cette question ne s'applique pas au Bureau du lieutenant-gouverneur.

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

31. La liste des ententes et leur nature, signées en 2013-2014 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

32. Le détail des crédits périmés et des gels de crédits pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

33. Tel que le mentionne la Politique de financement des services publics, l'inventaire complet des services que le ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2014-2015.

L'information concernant la Politique de financement des services publics sera présentée au rapport annuel 2013-2014 des ministères et organismes gouvernementaux.

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

34. Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

35. Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2012-2013 et en 2013-2014, ainsi que les prévisions pour 2014-2015 et 2015-2016, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.

Cette question ne s'applique pas au Bureau du lieutenant-gouverneur.

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

36. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour les années financières 2012-2013 et 2013-2014, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.

Cette question ne s'applique pas au Bureau du lieutenant-gouverneur.

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

37. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions etc.), fournir pour les années financières 2012-2013 et 2013-2014 en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ, incluant les montants versés pour bris de contrat.

Cette question ne s'applique pas au Bureau du lieutenant-gouverneur.

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

38. Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2013-2014, le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

39. Depuis le 23 avril 2014, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, dont les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée?

- Fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions pour chaque personne;
- Fournir la liste des salaires versés à chaque personne.

Il n'y a pas de cadre, de dirigeant ou de sous-ministre qui reçoit une rémunération sans exercer de fonction.

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

40. Depuis le 23 avril 2014, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite du changement de gouvernement?

- Fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions pour chaque personne;
- Fournir la liste des salaires versés à chaque personne.

Cette question ne semble pas pertinente puisqu'il n'y a pas eu de changement de gouvernement au courant de l'année financières 2013-2014.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

41. La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.

Réponse : aucune

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

42. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2012-2013 et en 2013-2014 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés suite à une délégation du pouvoir du dirigeant de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant:

- le nombre d'autorisations;**
- le nom du professionnel ou de la firme touché(e);**
- le nom de tous les sous-traitants associés au contrat;**
- le montant accordé;**
- le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire;**
- les motifs de la demande;**
- tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.**

Réponse : aucun

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

43. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour les années financières 2012-2013 et 2013-2014, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : la masse salariale.

Cette question ne s'applique pas au Bureau du lieutenant-gouverneur.

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

44. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour les années financières 2012-2013 et 2013-2014, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le taux d'absentéisme.

La réponse à cette question est incluse aux réponses 15 c) et 15 f).

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

45. Pour chaque ministère et organisme public, la liste des ententes signées depuis le 1er avril 2005 avec une ou des Conférences régionales des élus en indiquant :

- la nature de l'entente;
- les sommes associées;
- la ou les dates de versement;
- la façon dont ces sommes sont dépensées.

Réponse : aucune